

4/12
AM

10 A



PERMANENT MISSION OF THE PEOPLE'S
DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA TO
THE UNITED NATIONS, GENEVA



PERMANENT MISSION OF THE
REPUBLIC OF CROATIA TO THE UNITED
NATIONS, GENEVA

**Déclaration des Coprésidents du Comité permanent
Sur l'assistance et la réintégration Socio-économique
des victimes de mines antipersonnel**

(Algérie, Croatie)

Genève, le 4 Décembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,

L'Algérie et la Croatie ont eu l'honneur et le privilège de servir, cette année, en qualité de Coprésidents du Comité permanent sur l'assistance aux victimes de mines antipersonnel et leur réinsertion socioprofessionnelle pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention dans le domaine de l'assistance aux victimes de mines.

A ce titre, nous nous sommes appliqués, depuis la 11^{ème} réunion des Etats parties, à poursuivre les efforts de nos prédécesseurs, en vue de faciliter la réalisation d'un progrès tangible et mesurable dans la mise en œuvre des objectifs du Plan d'Action de Carthagène que nous avons adopté lors du Sommet de Carthagène en 2009.

Au Sommet de Carthagène nous avons exprimé notre détermination à fournir aux victimes des mines une assistance adéquate adaptée à l'âge et au sexe, en s'appuyant sur une approche globale et intégrée pour prendre en charge les composantes de l'assistance aux victimes, en l'occurrence les soins médicaux d'urgence et les soins prolongés, la réadaptation physique, le soutien psychologique et la participation à la vie sociale et économique, conformément aux droits humains afin que les victimes puissent exercer pleinement leurs droits.

Durant notre mandat, nous avons articulé nos efforts autour du cadre de travail arrêté par la 2^{ème} Conférence d'examen, en particulier les mesures identifiées au titre des actions 23 à 33, 39, 42 et 46 du Plan d'Action de Carthagène. Ces mesures portent sur les domaines essentiels pour améliorer le sort des victimes de mines, tels que l'inclusion, la coordination, la collecte de données, la législation et le dispositif de mise en œuvre nationale, la planification, le suivi et l'évaluation, la contribution d'experts, la prise en main et le renforcement des capacités ainsi que l'accessibilité des services.

Nous avons été guidés en cela par les principes de l'égalité et la non-discrimination, de l'inclusion et de la participation, de la transparence et de rendre des comptes.

L'accent a été mis sur les 26 Etats ayant déclaré avoir à charge un nombre considérable de victimes de mines.

Dans l'accomplissement de nos tâches nous avons tenté de mettre un lien entre notre Convention et celle relative aux droits des personnes Handicapées (CRPD), qui fournit le cadre normatif pour promouvoir la protection des personnes handicapées.

Comme notre réunion intervient à mi-chemin entre la 2^{ème} Conférence d'examen de la 3^{ème} Conférence d'examen prévue pour 2014, nous avons saisi cette occasion pour faire une évaluation à mi-parcours. A cette fin nous avons invité les Etats parties concernés à nous fournir des informations sur les résultats obtenus en matière de mise en œuvre des actions du Plan d'Action de Carthagène relatives à l'assistance, les défis auxquels ces pays font face et le travail qui reste à faire.

Le document d'évaluation à mi-parcours dont vous êtes saisis est une compilation des efforts déployés et des mesures envisagées d'ici la 3^{ème} Conférence par 15 des Etats en question en vue de donner effet aux mesures pertinentes du Plan d'Action.

Le rapport met en évidence le problème de l'insuffisance de financement et du manque de moyens matériels, humains et des structures pour pouvoir répondre adéquatement aux besoins des victimes. La volonté politique et le soutien financier au titre de l'article 6 sont essentiels si nous voulons parvenir aux objectifs fixés.

Par ailleurs, les Coprésidents ont mis l'accent sur le thème de la mesurabilité des activités de prise en charge des victimes de mines et de personnes handicapées pour savoir dans quelle mesure les outils et les mesures prises par les Etats parties se traduisent par une amélioration réelle de la situation de cette catégorie de population. A ce titre, une discussion a été consacrée au thème du suivi des progrès et de l'évaluation de l'impact des efforts d'assistance aux victimes lors de la réunion du Comité permanent en mai dernier. En outre, en marge de cette réunion, le programme parallèle des experts en matière

d'assistance aux victimes, qui a été organisé avec l'appui du CICR, ICBL et l'Unité de soutien à la mise en œuvre et le concours financier de la Suisse, a porté sur la coordination, le suivi et l'évaluation des plans nationaux d'assistance.

Dans le prolongement de cette discussion, la session du programme parallèle des experts, cette semaine, est consacrée à la formation sur le suivi et l'évaluation. Cette formation sera animée par un expert de l'ONG « Enablement ». Nous remercions le CICR et l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention pour leur concours à la tenue de cet événement. Nous voudrions exprimer aussi notre gratitude à la Suisse pour son soutien financier au programme grâce auquel les travaux seront traduits en arabe, anglais, français et espagnol.

As Co-Chairs, we hope that we have made a useful contribution to moving the victim assistance agenda forward.

While it has been an honour to lead victim assistance in 2012, this has been a daunting task.

Much remains to be done in fulfilling the Convention's promise to survivors.

Affected States and States in a position to assist, survivors and other women, men, boys and girls with disabilities, and international and non-governmental organisations, all have a role to play in ensuring that the ultimate aim is achieved – the full and effective participation and inclusion of mine victims in society on a basis equal with others.

While our term has come to an end, our commitment to the issue remains strong. We look forward to supporting our successors and to seeing that further progress in victim assistance is made.

Nous vous remercions de votre attention.